

<b>Formulaire d'examen de l'évaluation environnementale</b>	
<b>Exploitant</b>	WesternGeco Canada
<b>Activité</b>	Levés sismiques marins 2D/3D/4D à bord de navires
<b>Endroit (portée géographique)</b>	Est de Terre-Neuve - Nord des Grands Bancs, talus nord-est, passe Flamande, bonnet Flamand et bassin Orphan
<b>Portée temporelle</b>	Levés sismiques — Entre le 1 <sup>er</sup> mai et le 30 novembre, de 2015 à 2024
<b>Date de soumission de la description du projet</b>	22 janvier 2015
<b>Date de publication du document d'orientation</b>	27 février 2015

**Coordonnateur de l'EE** Une détermination de l'importance des effets environnementaux négatifs a-t-elle été faite pour ce projet dans le passé?  
(Cocher un élément) OUI NON

<b>Numéro de dossier : 30006-020-001</b>		
<b>Documents évalués</b>	<b>Titre</b>	<b>Date</b>
Rapport de l'EE	<i>Évaluation environnementale du Programme de levés sismiques dans la zone extracôtière de l'est de Terre-Neuve de WesternGeco, 2015-2024</i>	Mai 2015
EE finale ou addenda	<i>Évaluation environnementale du Programme de levés sismiques dans la zone extracôtière de l'est de Terre-Neuve de WesternGeco, addenda 2015-2024</i>	28 janvier 2016
<b>Détermination de l'importance des effets environnementaux négatifs</b>		
<input checked="" type="checkbox"/> Le projet n'est pas susceptible d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants.  Le projet est susceptible d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants qui ne peuvent être justifiés dans les circonstances.  Le projet est susceptible d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants qui peuvent être justifiés dans les circonstances.  Il n'est pas certain que le projet entraînera des effets environnementaux négatifs importants ou que les préoccupations du public justifient le recours à un médiateur ou à une commission d'examen.		
<b>MINISTÈRES CONCERNÉS</b>		
<input checked="" type="checkbox"/> Pêches et Océans Canada		
<input checked="" type="checkbox"/> Environnement Canada		

√ Défense nationale
√ Transports Canada
√ Santé Canada
√ Ressources naturelles Canada
√ Pêches et aquaculture de Terre-Neuve-Labrador
√ Environnement et Conservation de Terre-Neuve-Labrador
√ Ministère des Ressources naturelles de Terre-Neuve-Labrador
√ Autre (veuillez préciser) One Ocean, FFAW-Unifor, Ocean Choice International, Association of Seafood Producers

<b>CONDITIONS RECOMMANDÉES POUR L'AUTORISATION</b>	
<p>Comme condition d'autorisation, l'exploitant sera tenu de mettre en œuvre et de respecter les mesures d'atténuation et les engagements pris dans le cadre de l'évaluation environnementale.</p> <p>Il est recommandé d'annexer les conditions suivantes aux autorisations accordées par C-TNLOHE pour le programme de levés sismiques, telles que décrites dans les rapports d'évaluation environnementale mentionnés ci-dessus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>L'exploitant met en œuvre ou fait mettre en œuvre l'ensemble des politiques, des pratiques, des recommandations et des procédures de protection de l'environnement incluses ou mentionnées dans la demande et dans l'Évaluation environnementale du Programme de levés sismiques dans la zone extracôtière de l'est de Terre-Neuve de WesternGeco, 2015-2024 (LGL Limited, mai 2015), et l'Évaluation environnementale du Programme de levés sismiques dans la zone extracôtière de l'est de Terre-Neuve de WesternGeco, addenda 2015-2024 (LGL Limited, 28 janvier 2016).</i></li> <li>• <i>L'exploitant ou ses entrepreneurs doivent arrêter le réseau de canons à air sismiques si un mammifère marin ou une tortue marine figurant sur la liste des espèces <b>en voie de disparition ou menacées</b> (conformément à l'annexe 1 de la LEP) est observé dans la zone de sécurité pendant les procédures de démarrage et lorsque le réseau est actif. La zone de sécurité doit avoir un rayon d'au moins 500 m, mesuré à partir du centre du ou des réseaux de sources d'air.</i></li> </ul>	
<b>APPROBATION</b>	
<p><i>Original signé par Elizabeth Young</i>            Coordonnatrice de l'EE            21 mars 2016</p>	<p><i>Original signé par Dave Burley</i>            Directeur des affaires environnementales            21 mars 2016</p>